Département du Pas-de-Calais

## REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 02 novembre 2023



# EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

----

### N°344/2023 ARRETE PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

1

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu le risque de chute de pierre au niveau du 11. Rue Jean Jaurès, Rue B à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la mise en sécurité des habitants,

#### **ARRETONS**

#### Article 1er:

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées à la date du 02 novembre 2023 au 02 décembre 2023 au niveau du trottoir devant le 11. Cité Jean Jaurès Rue B à ANNAY, pour permettre la mise en sécurité des lieux.

#### Article 2:

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction aux véhicules de s'arrêter et de stationner dans la zone sécurisée,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone sécurisée

#### Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune d'Annay chargée de la mise en sécurité des lieux.

#### Article 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Article 5:

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire Yves TERLAT



